

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (23) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, CHAUMARD Laurent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, VANDEPITTE Brice, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :

Sylvia BUREL a donné pouvoir à Jean-Luc VAUTHIER
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Isabelle WHARMBY a donné pouvoir à Henriette EL HAGE

ABSENTS EXCUSES (3) :

Flavien LEGER, Rose-Marie SORCE, Aude SCOTTON

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2024

Date d'affichage : 22 avril 2024

Françoise JOSSERAND a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 30.04.2024
Et publication le : 03.05.2024
Le Maire,



Constitution d'un groupement de commandes route de la Tuilerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le projet de convention de groupement de commandes, annexé à la présente, désignant la Commune de Saint-Jorioz en qualité de coordonnateur dudit groupement ;

Considérant que la Commune de Saint-Jorioz a décidé d'entreprendre des travaux de voirie de la Route de la Tuilerie permettant ainsi la reprise du réseau d'eau potable et l'enfouissement des réseaux sur ce périmètre ;

Considérant que des groupements de commande peuvent être constitués entre des acheteurs, afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés, ce qui permet de mutualiser les procédures de passation et d'obtenir des tarifs préférentiels ;

Considérant l'intérêt, en matière de simplification administrative, de gain en efficacité et en économie d'échelle, de créer un groupement de commandes pour l'organisation des mises en concurrence de tous les marchés relatifs à l'opération « Route de la Tuilerie » ;

Considérant qu'à cette fin, une convention constitutive de groupement de commandes a été établie. Et considérant qu'elle prend acte du principe et de la création du groupement de commandes et désigne la Commune de Saint-Jorioz comme coordonnateur ;

Il est alors demandé au Conseil Municipal :

- **DE CONSTITUER** un groupement de commandes pour l'organisation des mises en concurrence de tous les marchés relatifs à l'opération « Route de la Tuilerie » entre la Commune de Saint-Jorioz, le Grand Annecy et le Syane ;
- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Commune coordonnateur, et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics, selon les modalités fixées dans cette convention ;
- **D'AUTORISER** en conséquence, Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, de même que tout document, notamment contractuel, nécessaire à la bonne exécution du groupement de commandes, dans le respect de la convention de groupement idoine et des règles de la commande publique en vigueur ;

- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les dépenses afférentes à la mise en œuvre du groupement et de ses procédures sont prévues au budget primitif 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 29 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Françoise JOSSERAND



Le Maire,
Michel BEAL

